

Monsieur le Président, nous ~~reconnaissons tous~~ à grand regret que la résolution B visant les dispositions de la Charte ~~quant au~~ maintien de la paix n'implique aucun consensus. Toutefois, la résolution B stipule qu'il faut poursuivre au sein du Comité des 33 les efforts tendant à un tel consensus. Entre-temps, l'Assemblée générale n'est pas requise en vertu de la résolution de prendre une décision définitive. Elle ne saurait non plus affecter les pouvoirs et les responsabilités équitables du Conseil de Sécurité, en particulier ceux de ses membres permanents. Nous prions les états membres de juger la résolution qui est devant eux dans ce contexte. Ce serait vraiment un jour triste pour cette organisation et pour plusieurs de ses membres si nous étions détournés d'une expression de nos opinions arrêtées par les seuls moyens disponibles à la grande majorité d'entre nous - par une résolution de l'Assemblée générale.